



Science For A Better Life



Agir pour une viticulture durable : Démarche de « Bien vivre ensemble »

Réunion des Responsables Techniques Vigne

Lyon - 5 octobre 2016



Contexte



Viticulture et voisinage



Pour une viticulture durable :

- La sécurité des riverains est prise en compte :
 - Par **l'évaluation** des produits phytosanitaires avant leur mise sur le marché
 - Par des **conditions d'utilisation** appropriées : réglementation et bonnes pratiques.
- Les bonnes relations avec les voisins se créent et/ou s'entretiennent.
 - **Démarche de « Bien vivre ensemble »**





Démarche de « Bien vivre ensemble »

Pourquoi?

- 🌱 **Travailler sereinement**
- 🌱 **Valoriser la viticulture**

Comment?

- 🌱 **Présenter**
- 🌱 **Expliquer => Rassurer**
- 🌱 **Fidéliser**

Bien vivre ensemble :

La démarche volontaire de construction avec les voisins du Château Lamothe



Plusieurs étapes :

🌱 Novembre 2015 : **rencontre avec les élus municipaux**



🌱 Décembre 2015 : **visite du Conseil Municipal**



🌱 Janvier-Février 2016 : **réunions de travail** avec le comité de pilotage puis avec la chargée de communication d'une collectivité locale



🌱 5 Mars 2016 : **visite des voisins**



Les voisins découvrent les travaux et actions de la propriété viticole



5 mars 2016



Château Lamothe de Haux



Bien vivre ensemble :

Une démarche volontaire de construction avec les voisins du Château Lamothe



Plusieurs étapes :

 5 Mars 2016 : **visite des voisins**

 26 Avril 2016 : **atelier participatif**

Les voisins sont conviés à s'exprimer librement sur :

- **leurs désagréments dus aux travaux viti-vinicoles**
- **des idées de communication avec le viticulteur.**



Bien vivre ensemble :

Une démarche volontaire de construction avec les voisins du Château Lamothe



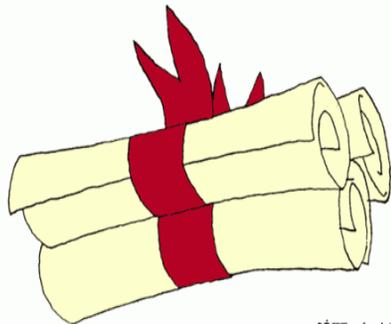
Plusieurs étapes :

 26 Avril 2016 : atelier participatif

 11 Mai 2016 : propositions du Château Lamothe et validation par les voisins

 2 Juillet 2016 : signature officielle d'une

Charte de bien vivre ensemble



RÉCIT préscolaire

Château LAMOTHE DE HAUX	Charte de bien vivre ensemble Château Lamothe et riverains 2016
<p>La production viticole est une activité économique essentielle dans notre pays, elle permet également de maintenir un tissu social actif et d'entretenir les paysages dans de nombreux territoires.</p> <p>Pour produire, les viticulteurs réalisent plusieurs travaux dans leurs parcelles, principalement afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de préparer le sol et de planter la vigne, - d'entretenir le vignoble, - de le protéger des maladies et ravageurs, - d'effectuer la récolte. <p>1) En tant que viticulteur professionnel et responsable, pour limiter les désagréments que peuvent entraîner certains de ces travaux pour les voisins riverains de mes parcelles de vigne, je m'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - respecter les règlements en vigueur, notamment celles concernant les activités sur mes parcelles de vigne et être mieux dans la mesure de mes possibilités. (1, 2, 3) - ramasser régulièrement les manchons de plastique de protection des jeunes plants de vigne (4) - limiter les débris de bois sur la route suite au travail dans les vignes sur sol ramifié (5) - avertir mes voisins au plus tard la veille de ces travaux, par un SMS (ou un autre moyen simple et rapide choisi avec eux). (6) - proposer à mes voisins une réunion de bilan, afin d'échanger et d'améliorer le fonctionnement pour l'année suivante. (7) <p>2) En tant que riverain je m'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondre favorablement, en fonction de mes disponibilités, aux invitations d'information sur l'activité de mon(ies) voisin(s) viticulteur(s). (7) - fournir mes coordonnées de téléphone mobile (ou adresse mail à mon(ies) voisin(s) viticulteur(s)). (8) - signaler tout événement exceptionnel à mon(ies) voisin(s) viticulteur(s) au nécessaire, dans la mesure du possible, une modification ponctuelle de ses(leurs) pratiques viticoles. (8) 	
Fait à :	le :
Viticulteur :	Riverain :



Charte de bien vivre ensemble du Château Lamothe



Château LAMOthe DE HAUX

Charte de bien vivre ensemble Château Lamothe et riverains 2016

La production viticole est une activité économique essentielle dans notre pays, elle permet également de maintenir un tissu social actif et d'entretenir les paysages dans de nombreux territoires.

Pour produire, les viticulteurs réalisent plusieurs travaux dans leurs parcelles, principalement afin :

- de préparer le sol et de planter la vigne,
- d'entretenir le vignoble,
- de le protéger des maladies et ravageurs,
- d'effectuer la récolte.

1) En tant que viticulteur professionnel et responsable, pour limiter les désagréments que peuvent entraîner certains de ces travaux pour les voisins riverains de mes parcelles de vigne, je m'engage à :

- respecter les réglementations en vigueur, notamment celles concernant les activités sur mes parcelles de vigne et faire mieux dans la mesure de nos possibilités. (1, 2, 3)
- ramasser régulièrement les manchons de plastique de protection des jeunes plants de vigne (4)
- limiter les dépôts de boue sur la route suite au travail dans les vignes sur sol humide (5)
- avvertir mes voisins au plus tard la veille de ces travaux, par un SMS (ou un autre moyen simple et rapide choisi avec eux). (6)
- proposer à mes voisins une réunion de bilan, afin d'échanger et d'améliorer le fonctionnement pour l'année suivante. (7)

2) En tant que riverain je m'engage à :

- répondre favorablement, en fonction de mes disponibilités, aux invitations d'information sur l'activité de mon(mes) voisin(s) viticulteur(s). (7)
- fournir mes coordonnées de téléphone mobile et/ou adresse mail à mon(mes) voisin(s) viticulteur(s). (6)
- signaler tout événement exceptionnel à mon(mes) voisin(s) viticulteur(s) qui nécessiterait, dans la mesure du possible, une modification ponctuelle de ses(leurs) pratiques viticoles. (6)

Fait à : _____ le : _____

Viticulteur :

Riverains :

Points	Thèmes	Engagements du Château Lamothe	Engagements du voisin
1	Nuisances sonores.	Respect de la réglementation sur les horaires. Arrêté préfectoral : <ul style="list-style-type: none"> • Bruit autorisé de 7h à 20h du lundi au samedi. • Pendant la période de vendanges : de 5h à 23h du lundi au samedi et de 7h à 20h les dimanches et jours fériés. 	
2	Dérive de pulvérisation	Respect de la réglementation sur la vitesse du vent. Arrêté interministériel : Application autorisée si vitesse du vent ≤ 3 sur l'échelle de Beaufort. A proximité des habitations, nous ne traitons qu'une face de la vigne au lieu des deux, dans le sens opposé aux habitations. Ceci pour limiter toute dérive. Nouvelles rampes équipées de buses anti-dérive.	
3	Impact des produits phytosanitaires	Respect de la réglementation : utilisation exclusive de produits homologués par l'ANSES, agence officielle française indépendante. Optimisation de l'utilisation des produits : station météo, logiciel informatique, réglage précis des machines, formation des utilisateurs,.... Information sur l'évolution de notre stratégie de réduction des intrants.	
4	Manchons de plastique dans les vignes	Ramassage régulier des manchons en fin d'utilisation (utilisés pour la protection des jeunes plants).	
5	Dépôt de boue sur la route suite au travail dans les vignes sur sol humide	Réduction de la vitesse sur la route afin d'éviter la projection de terre accumulée sur les pneumatiques.	
6	Communication sur les travaux en saison	SMS (ou mail si préférence) d'information, au plus tard la veille, d'un traitement phytosanitaire ou d'un passage de la machine à vendanger à proximité de la maison des voisins.	Fournir mes coordonnées de téléphone mobile (et/ou adresse mail) à mon(mes) voisin(s) viticulteur(s). Signaler tout événement exceptionnel à mon(mes) voisin(s) viticulteur(s) qui nécessiterait, dans la mesure du possible, une modification ponctuelle de ses(leurs) pratiques viticoles.
7	Réunion d'échanges	Réunion avant chaque début de campagne (mars) , afin d'informer les voisins et d'échanger sur les évolutions effectuées au Château Lamothe.	Répondre favorablement , en fonction de mes disponibilités, aux invitations d'information sur l'activité de mon(mes) voisin(s) viticulteur(s).

Signature de la charte Recueil des coordonnées Verre de l'amitié



2 juillet 2016





Avenir

 **Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle réunion :**

 faire un bilan commun

 améliorer la charte

 partager un moment convivial



Avenir

- 🌱 **Extension de la démarche** aux autres viticulteurs volontaires :
- 🌱 de la commune
- 🌱 de la communauté de communes
- 🌱 ailleurs, avec votre accompagnement?